

**Dép. 44**  
**« Réseau d'Observations Croisées »**

**PRESENTATION DE L'ACTION**

***Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation***

Depuis le 21 février 2003, le Réseau d'Observations Croisées de Loire-Atlantique a mis en place une convention de prise en charge et d'évaluation pluridisciplinaire de mineurs présentant des difficultés psychiques ou comportementales.

***Partenaires engagés***

Le Conseil général de Loire-Atlantique  
L'Agence Régionale d'Hospitalisation des Pays de la Loire  
Le Tribunal de Grande Instance de Nantes  
Le Tribunal de Grande Instance de Saint-Nazaire  
La Direction Départementale de la PJJ  
La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales  
L'Inspection Académique  
La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique  
Le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes  
Le Syndicat Inter Hospitalier de Santé Mentale de Loire-Atlantique  
Des associations oeuvrant dans le cadre de la protection de l'enfance et du secteur médico-social.

***Institution gestionnaire du dispositif***

L'Agence Régionale d'Hospitalisation finance le poste de coordinatrice (elle est employée par une association de santé mentale qui la détache auprès du syndicat inter hospitalier (SISMLA))

***Personne à contacter***

Dominique GUILHAUME, Coordinatrice  
Réseau d'Observations Croisées  
SISMLA, l'Horizon, 3<sup>ème</sup> niveau  
12 rue Gaëtan Rondeau, 44200 Nantes  
Tél. : 06.30.23.77.47 et 02.40.48.65.28  
E.mail : [guilhaume.roc@oceanetpro.net](mailto:guilhaume.roc@oceanetpro.net)

***Siège***

Centre Hospitalier de BLAIN B.P.59  
44130 BLAIN  
Tél. : 02.40.51.51.55

***Échelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)***

Au cours des trois premières années d'exercice, le ROC a été interpellé pour 90 jeunes de Loire-Atlantique, essentiellement en protection de l'enfance.

1/3 des dossiers ont été refusés car ils ne réunissaient pas les critères ou ont été retirés car d'autres solutions ont été trouvées.

1/3 des dossiers ont été étudiés en synthèse pluridisciplinaire et pluri institutionnelle, sans parcours.

Pour 1/3, un parcours d'accueils et d'observations a été proposé et construit.

***Cadre juridique***

La décision permettant de bénéficier du ROC est prise par le Juge des Enfants ou par le responsable de Pôle éducatif et familial de la DGAS sur demande du référent du jeune ou du porteur de projet, qui peut être issu de l'Education Nationale, du milieu ouvert, d'établissements de protection de l'enfance, du secteur médico-social ou sanitaire.

### ***Financement***

Les places réservées pour le ROC dans les établissements ou les services sont financées selon le droit commun pour les structures relevant de la PJJ et du Conseil Général.

Une place supplémentaire est attribuée et payée au prix de journée pour les lieux de vie participant au réseau.

Des places ROC sont incluses dans les capacités d'hospitalisation psychiatrique.

Dans les établissements médico-sociaux, chaque place ROC est financée par 0,30 ETP, sur le mode tarifaire du prix de journée assurance maladie

## **ÉLABORATION DU PROJET**

### ***Types de difficultés ayant conduit à la création***

Le constat qu'un nombre grandissant de jeunes refusent toutes les solutions proposées ou sont en rupture par rapport à celles-ci (éducatif, hébergement, soin), certains refusant toute solution à moyen terme.

### ***Personne(s) à l'initiative du projet***

Les partenaires susvisés, dans le cadre de la circulaire du 3/5/02, relative à la prise en charge concertée des troubles psychiques des enfants et adolescents en grande difficulté, du schéma régional de l'organisation de la psychiatrie, du schéma départemental conjoint de l'enfance et de la famille alors en cours d'élaboration, des travaux du comité de coordination de l'enfance en danger de Loire-Atlantique.

### ***Références à un projet du même type***

Le projet ne se réfère à aucun autre de même type.

La posture du pédopsychiatre ayant participé à l'élaboration du projet s'est efforcée d'être celle du « candide » :

- ne pas se laisser envahir par les « croyances » préalables, les siennes et celles des autres et garder son « bon sens ».
- tenter de « rejoindre » les jeunes concernés dans leur façon de penser.
- formuler et susciter des idées nouvelles parfois surprenantes.

### ***Références théoriques***

Les références théoriques du R.O.C. s'apparentent aux enseignements de la psychanalyse, de la pensée systémique... le projet s'appuie sur une position éthique et philosophique qui garantit à l'autre d'être acteur de son devenir et qui tient compte de la complexité de la personne humaine. La posture d'accompagnement consiste à se laisser interroger là où en est l'autre et à ne pas lui proposer de solutions préétablies.

### ***Caractéristiques des jeunes accueillis***

Le ROC s'adresse à des mineurs qui bénéficient de trois intervenants institutionnels, ont connu trois placements, se trouvent dans une situation d'impossibilité de trouver un lieu de placement et/ou de scolarisation, ou de refus (par l'enfant ou sa famille) de l'orientation proposée.

Il concerne également des jeunes en errance.

La présence de deux de ces critères engage la mise en place du dispositif.

### ***Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants***

Chaque partenaire réserve une ou plusieurs places au ROC ou à l'urgence.

Un poste de coordonnatrice est financé par l'ARH.

### ***Objectifs du projet***

Il s'agit d'organiser une complémentarité des prises en charge au lieu d'une succession de crises déstructurantes pour les mineurs concernés et pour les institutions. L'objectif est de

mettre conjointement en œuvre des prises en charge et des évaluations coordonnées et ordonnées par des juges des enfants et des responsables de Pôle éducatif et familial de la DGAS.

Le ROC vise à réduire les tensions institutionnelles et inter-institutionnelles suscitées par les jeunes.

***Date de début du projet***

Une réflexion a débuté en 1997, a été interrompue, a repris en 2001 pour déboucher le 21/2/2003 sur une convention.

***Date de démarrage de l'action***

Le 1<sup>er</sup> juin 2003.

### **GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE**

La première étape a permis de mettre à plat les difficultés mais le manque de confiance entre les personnes et les institutions a empêché de dépasser le constat d'impuissance.

Lors de la seconde étape, une synergie de personnes et d'institutions a permis que les commissions de réflexion avancent vers la construction d'un projet original.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR**

***Description de l'action effective***

Il s'agit d'établir un parcours séquentiel, garanti par le juge ou le responsable de Pôle Action Educative et Familiale de la DGAS et auquel le jeune et ses parents sont associés.

Une synthèse initiale est d'abord effectuée sous quinzaine de la saisine avec les intervenants existants et ceux qui sont susceptibles d'être sollicités.

Elle a pour objectif de reprendre l'histoire du jeune dans sa globalité, de l'analyser, d'établir le parcours d'observation, de désigner un professionnel référent pour le jeune et sa famille.

Le parcours n'est pas systématique, il est construit à l'issue de la synthèse initiale et donne lieu à une convention qui définit les engagements de chacun des acteurs concernés. Elle est soumise à validation du juge ou du responsable de pôle Action Educative et Familiale de la DGAS.

Le parcours consiste en des accueils courts (15 jours), dans un foyer éducatif, en ITEP, en service de psychiatrie, dans un lieu d'accueil de jour, etc. L'existence d'une scolarisation est recherchée dans tous les cas. Le mineur est accueilli dans trois à cinq endroits diversifiés.

À l'issue du parcours, les bilans d'observations produits par chaque établissement ou service ayant accueilli le jeune font l'objet d'une nouvelle synthèse, dont une restitution est faite au jeune et à sa famille (qui sont associés à la synthèse finale), et qui contient des propositions d'orientation.

Dans l'attente, le jeune retourne dans son lieu d'accueil d'origine.

***Professionnels participant à l'action (et autres services)***

Les partenaires et la coordinatrice.

***Implication des professionnels***

Ce dispositif permet d'améliorer les relations inter-professionnelles et la construction d'outils communs (observation, évaluation, accueil, coordination, travail sur les parcours).

La formalisation du réseau par la convention commune signée par tous les partenaires permet d'assurer la pérennité du dispositif.

***Implication de la hiérarchie et autres institutions***

Le Conseil général, les deux Tribunaux de Grande instance, les services de l'Etat (ARH, DDASS, DPJJ, Inspection académique) sont parties prenantes de la convention.

### ***Temps et modalités de régulation en équipe***

Il n'y a pas d'équipe R.O.C. instituée, l'élément permanent étant la coordonnatrice.

La réflexion partagée se déroule lors des deux synthèses. Le travail de co-construction de l'accompagnement se fait à chacune des étapes des parcours.

### ***Modalités d'entrée en contact avec le public***

Toute équipe institutionnelle peut saisir le R.O.C.

Le parcours est soumis à la décision du juge des enfants ou du responsable de Pôle Action Educative et Familiale de la DGAS.

### ***Implication des usagers***

Le jeune et sa famille participent à l'évaluation initiale et finale. Le jeune est associé à chaque étape du parcours, il a une place centrale d'acteur de l'observation.

Il est invité à une activité réflexive sur lui-même autant que sur son environnement.

### ***Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers***

Elle est fonction des règles qui régissent chaque lieu d'accueil.

### ***Modalités d'information de l'environnement sur le dispositif***

Des bilans d'activité sont établis périodiquement et suffisent à informer l'environnement, compte tenu du grand nombre de partenaires.

Deux journées d'étude ouvertes aux partenaires acteurs du dispositif ont été réalisées ; la première autour de la démarche d'observation des besoins des personnes, la deuxième autour des limites du R.O.C. et de la recherche d'autres modes d'accompagnements singuliers.

### ***Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère***

Le ROC répond au besoin de coordination, de coopération et de partage d'informations des intervenants en direction de l'enfance et de l'adolescence. Il est un levier structurel de coopération.

Il permet le partage de la préoccupation à l'égard de situations particulièrement difficiles qui interrogent les compétences et les responsabilités des professionnels. Le décloisonnement de la réflexion et de l'action permet de sortir de l'isolement et des positions de repli qu'induisent ces situations difficiles.

Il permet également au mineur et à sa famille d'être davantage acteurs dans les mesures proposées.

En sortant des logiques de filière, il élargit les possibilités d'investir de nouveaux projets qui répondent mieux à la complexité des situations des jeunes et de leurs besoins.

### ***Réaménagement ou évolution du projet***

Le R.O.C. est à une période charnière de son évolution.

Il doit s'appuyer sur les besoins des jeunes relayés par les différentes institutions.

Ses modalités de fonctionnement actuelles en tant qu'instance de réflexion croisée ou en tant que construction de l'observation croisée doivent être mieux définies

Un souhait d'élargir le réseau aux assistants familiaux en plus grand nombre et aux lieux de vie actuellement absents est énoncé, ainsi que d'améliorer la collaboration avec la pédopsychiatrie et le médico-social.

### ***Autre projet actuel***

Une étude du CREC, dirigé par Madame Sellenet sur l'étude des profils et du devenir de 25 jeunes acteurs d'un parcours d'accueils et d'observations.

Un travail de refondation du projet compte tenu de son évolution et de réappropriation par les nouveaux acteurs, le contexte institutionnel départemental étant lui aussi en évolution.

## **REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET**

### **(Regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)**

Une diminution du nombre des demandes entre la première et la deuxième année (de 35 à 23), et son maintien à un nombre limité interroge l'institution mais les demandes s'intensifient nettement depuis le début de l'année 2006 et restent constantes.

Son interpellation à meilleur escient et le fait qu'autant de parcours ont été organisés la deuxième année sont avancés en explications positives.

La charge de la mise en place des parcours semble en tout état de cause contraire à une expansion importante, celle des seules synthèses pouvant en revanche être envisagée.

La mise en œuvre des missions du ROC est vécue comme lourde pour les professionnels plus habitués à des pratiques de relais que de co-intervention.

Des restrictions de budget (ex : d'hébergement dans les ITEP), une demande de recentrage sur les missions premières des partenaires, une préférence pour les séjours particuliers pour les mineurs difficiles (ex : à l'étranger), accentuent les difficultés.

Pour certains partenaires, le ROC devrait rester un outil pour les professionnels et la procédure devrait être plus homogène quelque soit le secteur par lequel le jeune arrive.

Le maillage du réseau est à consolider en continu à tous les niveaux institutionnels et techniques, le réflexe de repli sur les pratiques de filières étant très vite repris.

## ÉLÉMENTS RELATIFS A L'ÉVALUATION

### *L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?*

Un suivi du devenir des jeunes, 6 mois après l'intervention du R.O.C., est fait.

La question d'une évaluation externe est réfléchi actuellement.

### *Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)*

Le comité départemental de coordination institutionnelle composé des représentants des signataires de la convention se réunit trimestriellement.

Le groupe d'appui composé de techniciens partenaires du R.O.C. se réunit mensuellement.

Une autorité technique de référence est désignée pour deux ans. Il est prévu qu'elle tourne entre les différents champs institutionnels.

### *Pistes en vue d'une évaluation*

Une piste d'étude à conduire serait de comparer les éléments ressortant de dossiers de jeunes à parcours particulièrement difficiles dans plusieurs services en France.

### *Modalités d'analyse de la structure*

Fiche effectuée le : 8 décembre 2005, mise à jour en mars 2007.

À partir de :

- rencontre par trois membres de l'équipe de l'ONED de différents partenaires du réseau (coordonnatrice, responsable du dispositif accueil au Conseil Général, inspecteur enfance handicapée DASS, directrice Maison d'enfants à Nantes),

- analyse de différents documents : plaquette d'information, bilan d'activité de 2004 et de 2005, convention et annexes et bilan-perspective du R.O.C. décembre 2006.